

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/99/SPCG modifiant l'article 2 de l'arrêté n° 65/63/SPCG du 22 avril 1965 sur la délivrance permis de conduire et l'extension de leur validité.

n° 65/99/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1965

Numéro JO
n° 9 du 01/09/1965

Date du numéro
1 septembre 1965

TEXTE INTÉGRAL

A l'alinéa 8 de l'article 2 de l'arrêté du 22 avril 1965 susvisé: — au lieu de: «6 mois après le troisième échec et les suivants », — il faut lire: «2 mois après le troisième échec et les suivants ». Le reste sans changement.